



Compétences essentielles

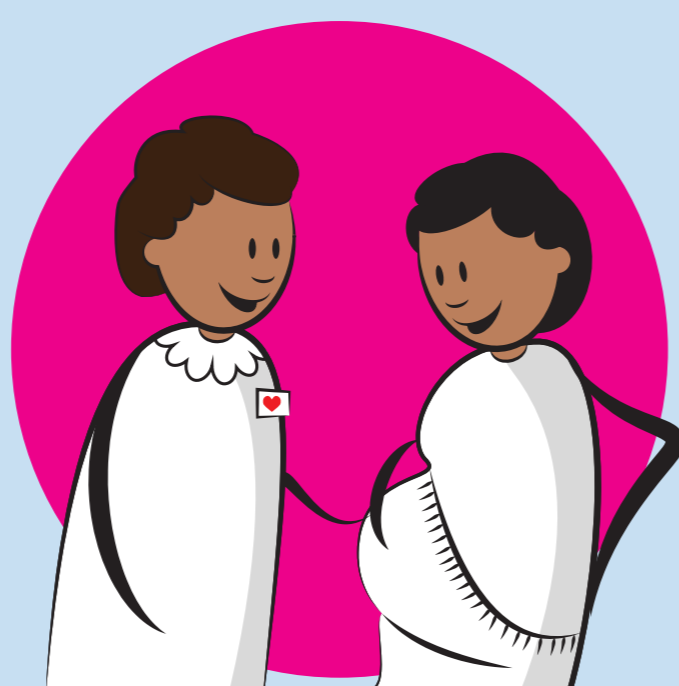
pour la pratique du métier de sage-femme

Édition 2019

Publiée en Oct 2019

1. COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- 1.a Assumer la responsabilité de ses propres décisions et actions en tant que praticienne autonome
- 1.b Assumer la responsabilité de prendre soin d'elle-même et de son propre développement en tant que sage-femme
- 1.c Déléguer de façon appropriée certains aspects des soins et assurer une supervision
- 1.d Utiliser la recherche pour guider la pratique
- 1.e Respecter les droits de l'être humain fondamentaux des individus lors de la prestation de soins de pratique sage-femme
- 1.f Adhérer aux lois compétentes, aux exigences réglementaires et aux codes de conduite pour la pratique sage-femme
- 1.g Aider les femmes à faire des choix individuels au sujet des soins qu'elles reçoivent
- 1.h Démontrer une communication interpersonnelle efficace avec les femmes et leurs familles, les équipes de soins de santé et les groupes communautaires
- 1.i Faciliter les processus d'accouchement normaux dans les milieux institutionnels et communautaires, y compris au domicile des femmes
- 1.j Évaluer l'état de santé, dépister les risques pour la santé et promouvoir la santé générale et le bien-être des femmes et des nourrissons
- 1.k Prévenir et traiter les problèmes de santé courants liés à la reproduction et au début de la vie
- 1.l Reconnaître les anomalies et les complications et introduire un traitement et une orientation appropriés.
- 1.m Soins des femmes victimes de violences et d'abus physiques et sexuels



2. PRÉGROSSESSE ET SOINS PRÉNATALS

- 2.a Fournir des soins avant la grossesse
- 2.b Déterminer l'état de santé de la femme
- 2.c Évaluer le bien-être du fœtus
- 2.d Surveiller la progression de la grossesse
- 2.e Promouvoir et soutenir les comportements de santé qui améliorent le bien-être
- 2.f Fournir des conseils préalables sur la grossesse, l'accouchement, l'allaitement et le rôle de parent et les changements dans la constellation familiale
- 2.g Identifier, stabiliser, prendre en charge et orienter les femmes qui ont des grossesses compliquées
- 2.h Aider la femme et sa famille à prévoir un lieu approprié pour l'accouchement
- 2.i Fournir des soins aux femmes dans les cas de grossesses non désirées ou inopportunes



3. SOINS PENDANT LE TRAVAIL ET L'ACCOUCHEMENT

- 3.a Promouvoir le travail et l'accouchement physiologique
- 3.b Gérer un accouchement vaginal spontané sûr, prévenir, détecter et stabiliser les complications
- 3.c Fournir des soins au nouveau-né immédiatement après la naissance, stabiliser dans les situations d'urgence et orienter si nécessaire vers d'autres services



4. SOINS CONTINUS PRODIGUÉS AUX FEMMES ET AUX NOUVEAU-NÉS

- 4.a Fournir des soins postnatals aux femmes en bonne santé
- 4.b Fournir des soins aux nouveau-nés en bonne santé
- 4.c Promouvoir et soutenir l'allaitement maternel
- 4.d Détecter, traiter et stabiliser les complications postnatales chez la femme et l'orienter vers des services appropriés le cas échéant
- 4.e Détecter, stabiliser et gérer les problèmes de santé chez les nouveau-nés et les orienter vers des services appropriés le cas échéant.
- 4.f Fournir des services de planification familiale



International
Confederation
of Midwives

Strengthening Midwifery Globally

Plus d'information

Trouvez le document complet à
www.internationalmidwives.org